

Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
d'Ile-de-France, le : 13 FEV. 2014.....
Transmise au contrôle
de légalité, le 13.FEV. 2014.....
Pour le Président du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts
et par délégation

Christian DUBREUIL

DÉLIBÉRATION

N° 14-008 du 11 février 2014

Relative à l'approbation de l'avenant n° 2 au marché d'entretien des espaces verts régionaux (lot n°10) et à l'habilitation donnée au président à signer cet avenant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à 4413-16 ;
- VU le Code des marchés publics ;
- VU la délibération n° B 11-163 du 29/11/2011 autorisant la signature du marché à bons de commande (montant minimum de 125 000 euros HT – montant maximum de 420 000 euros HT) d'entretien des espaces verts régionaux (Lot n°10) ;
- VU le marché n° 11/DAG-AR-04 signé le 26/12/2011 avec l'Office national des forêts ;
- VU le rapport présenté par Monsieur Olivier THOMAS, Président du Conseil d'Administration de l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France.

CONSIDERANT que suite à l'acquisition d'un nouvel espace vert (le Bois de Brou), il convient d'intégrer ce nouveau domaine régional au marché d'entretien d'espaces verts régionaux (lot n° 10).

DELIBERE

- Article 1 Approuve la conclusion de l'avenant n° 2 au marché n° 11/DAG-AR-04 - Lot n° 10 (Forêts régionales de Célie, de la Grange et du Boulay, de Brosse et Gondoire, de Pomponne, de Vaires, de l'île de Vaires et de Torcy), relatif à l'entretien des espaces verts régionaux, incluant le Bois de Brou aux lieux de réalisation des prestations d'entretien.
- Article 2 Habilite le Président à signer l'avenant ci-annexé.
- Article 3 Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant total du marché.

Nombre de votants	: 15 + 1
Votes POUR	: 16
Votes CONTRE	: 0
Abstentions	: 0
Ne prend pas part au vote ...	: 0



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

Marché d'entretien des espaces verts régionaux - Lot n°10 (Forêts régionales de Célie, de la Grange et du Boulay, de Brosse et Gondoire, de Pomponne, de Vaires, de l'Île de Vaires, de Torcy).

(marché n°11/DAG-AR-04)

AVENANT N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Agence des Espaces Verts de la Région d'Île de France
99, rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS

B - Identification du titulaire du marché public.

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Direction Dév. Île de France NO

Parc de la Faisanderie

77300 FONTAINEBLEAU

C - Objet du marché public.

■ **Objet du marché public:**

Marché à bons de commande d'entretien des espaces verts régionaux lot n°10 (Forêts régionales de Célie, de la Grange et du Boulay, de Brosse et Gondoire, de Pomponne, de Vaires, de l'Île de Vaires et de Torcy).

■ **Date de la notification du marché public:** 29/12/2011

■ **Durée d'exécution du marché public:** un an reconductible 2 fois.

■ **Montant initial du marché public:** Marché à bons de commande constitué des montants annuels minimum et maximum suivants :

- Montant minimum : 125 000 euros HT
- Montant maximum : 420 000 euros HT

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'article 1-A-1 « objet du marché » du CCTP du marché, rédigé comme suit :

« ...Le présent C.C.T.P. est commun à l'ensemble des lots géographiques suivants :

- Les forêts régionales de la Roche-Guyon, de Port-Royal-des-Champs, de la Boucle de Moisson et de Rosny (lot n°2).
- Les forêts régionales d'Andilly, de Boissy-Taverny, d'Ecouen, du Marais de Stors, Coteaux du Nézant, Pierrelaye, Hautil et Oise, Plaine de France (lot n°3).
- Les domaines régionaux des Buttes du Parisis et de la Butte Pinson (lot n°4).
- Les forêts régionales de Claye, du Grand-Voyeux, de Montgé, du Moulin des Marais, de Précy-sur-Marne (lot n°5)
- La forêt régionale de Ferrières (lot n°6)
- Les forêts régionales de Bréviande, des Seiglats (lot n°7)
- Les forêts régionales de Bois-Chardon, de Cheptainville, de la Cour Roland, d'Etrechy, de la Fosse aux Carpes, des Joncs Marins, de Saint-Eutrope, de Saint-Vrain, de Marcoussis (lot n°9)
- Les forêts régionales de Célie, de la Grange et du Boulay, de Brosse et Gondoire, de Pomponne, de Vaires, de l'Île de Vaires, de Torcy (lot n°10) ... »

Est modifié comme suit :

«Le présent C.C.T.P. est commun à l'ensemble des lots géographiques suivants :

- Les forêts régionales de la Roche-Guyon, de Port-Royal-des-Champs, de la Boucle de Moisson et de Rosny (lot n°2).
- Les forêts régionales d'Andilly, de Boissy-Taverny, d'Ecouen, du Marais de Stors, Coteaux du Nézant, Pierrelaye, Hautil et Oise, Plaine de France (lot n°3).
- Les domaines régionaux des Buttes du Parisis et de la Butte Pinson (lot n°4).
- Les forêts régionales de Claye, du Grand-Voyeux, de Montgé, du Moulin des Marais, de Précy-sur-Marne (lot n°5)
- La forêt régionale de Ferrières (lot n°6)
- Les forêts régionales de Bréviande, des Seiglats (lot n°7)
- Les forêts régionales de Bois-Chardon, de Cheptainville, de la Cour Roland, d'Etrechy, de la Fosse aux Carpes, des Joncs Marins, de Saint-Eutrope, de Saint-Vrain, de Marcoussis (lot n°9)
- **Les forêts régionales de Célie, de la Grange et du Boulay, de Brosse et Gondoire, de Pomponne, de Vaires, de l'Île de Vaires, de Torcy, et le Bois de Brou (lot n°10) »**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:



NON



OUI

Montant de l'avenant : Sans objet.

Nouveau montant du marché public : Inchangé.

Montant annuel minimum : 125 000 euros HT Montant annuel maximum : 420 000 euros HT

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur).

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Approbation de la conclusion des avenants au marché d'entretien des

Objet de l'acte : espaces verts régionaux (lots 10 et 15) et habilitation donnée au président à signer ces avenants

Date de décision: 11/02/2014

Date de réception de l'accusé 13/02/2014

de réception :

Numéro de l'acte : CA120214_14008

Identifiant unique de l'acte : 075-287500052-20140211-CA120214_14008-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1 .2

Commande Publique

Marchés publics

avenant

Date de la version de la 02/06/2009

classification :

Nom du fichier : 14-008 Délib avenant lot 10.pdf (075-287500052-20140211-CA120214_14008-DE-1-1_1.pdf)